



Déclaration du SNUipp-FSU 43 **à la CAPD du 19 octobre 2017**

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Il y a moins de 10 jours nous étions en grève pour dénoncer les mesures austéritaires prévues pour les fonctionnaires et la suppression de 120 000 emplois aidés dont plus de 20 000 dans l'éducation nationale. Parmi eux, les aides à la direction vont faire cruellement défaut aux directrices et directeurs qui attendent toujours la simplification des tâches administratives. Mais ils vont également manquer dans les fonctions financées par les mairies dans l'encadrement des temps périscolaires et les travaux d'entretien. On ne compte déjà plus les classes maternelles qui n'ont des ATSEM qu'à temps partiel et la situation va s'aggraver. Le comble étant que certaines des victimes de ce plan social d'Etat vont se retrouver dans les mêmes lieux en tant que service civique en ayant au passage perdu un salaire en échange d'une indemnité leur permettant encore moins de vivre décemment. Le SNUipp-FSU rappelle donc ici sa revendication de maintien et de retour de ces personnels sur leurs emplois et demande qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire. Dans le même temps, nous demandons que toutes les écoles bénéficient d'une aide administrative pérenne.

Le SNUipp-FSU tient ensuite à exprimer sa déception et son mécontentement suite au rendez-vous des organisations de la Fonction publique avec le ministre des Comptes Publics le 16 octobre dernier.

En effet le ministre n'a répondu à aucune revendication salariale des organisations syndicales si ce n'est à la marge sur les propositions minimales de compensation de l'augmentation de la CSG. Pire, alors que la réforme de l'ISF prévoit de faire pleuvoir les milliards en cadeaux fiscaux sur les plus nantis des capitalistes, le ministre a osé mettre en avant les contraintes budgétaires pour justifier la mise à la diète des fonctionnaires. Nous sommes également inquiets de voir resurgir la vieille marotte de la rémunération au mérite. Cette politique désastreuse augure bien mal de la reconnaissance nécessaire des agents de la fonction publique.

Nous étudions aujourd'hui les départs en stage de formation continue.

La loi de refondation de 2013 dispose « que chaque enseignant est encouragé à se former régulièrement » et la Cour des Comptes vient récemment de suggérer que la formation continue des professeurs, qu'elle classe visiblement dans les fameux « fainéants », devrait être obligatoire.

On constate pourtant, une fois de plus, que la réalité est toute autre. Dans notre département 241 candidatures se sont portées sur 132 places de stages. *C'est sans compter les collègues qui n'ont pas postulé faute de propositions les intéressant.* Clairement les enseignants sont demandeurs de formation et tout aussi clairement l'administration ne met pas les moyens suffisants pour subvenir à ce besoin.

Nous y reviendrons en séance mais face à cette pénurie d'offre le SNUipp-FSU43 rappelle son attachement à l'attribution des stages au barème et s'oppose catégoriquement au motif de refus apparu cette année d'«avis défavorable du supérieur hiérarchique »

Des études de la DEPP montrent que le « mal être au travail » des enseignants du premier degré vient en partie du haut niveau d'exigence qu'ils ont quant à la qualité de leur travail, et que par ailleurs, ils doivent souvent trouver par eux-mêmes des solutions aux problèmes et gérer en autonomie les incertitudes constitutives du métier d'enseignant.

Parier sur la formation, c'est faire progresser l'école pour qu'elle assure la réussite de nos élèves mais c'est aussi garantir l'attractivité du métier d'enseignant et contribuer à l'épanouissement de nos collègues tout au long de leur carrière.

Le chemin est encore long.

Merci de votre attention.